

CHECK-LIST ACCIDENT



ACCIDENT HORS AD	ACCIDENT SUR AD NON CONTROLE	ACCIDENT SUR AD CONTRÔLE (horaires ATS- AFIS actifs)	
<p>Dès que l'événement est porté à la connaissance de l'A/C prévenir le Président. Les dispositions de secours sont en principe déjà prises</p>	<p>Les premiers témoins (ou le Président) contactent :</p>	<p>Le déclenchement des actions de secours sont effectuées par le Service actif</p>	
	<p>Pompiers n° _ _ _ _ _</p>		<p>Prévenir le Président n° _ _ _ _ _</p>
	<p>SAMU n° _ _ _ _ _</p>		<p>Tél AC _ _ _ _ _</p>
	<p>District aéronautique n° _ _ _ _ _</p>		
	<p>Prévenir le Président n° _ _ _ _ _</p>		
<p>Prendre N° de téléphones et coordonnées pour évaluer la situation (gendarmerie, hôpital)</p>	<p>Prendre N° de téléphones et coordonnées pour évaluer la situation (gendarmerie, hôpital)</p>	<p>Prendre N° de téléphones et coordonnées pour évaluer la situation (gendarmerie, hôpital)</p>	
<p>Prendre toutes les précautions utiles sur l'identité des personnes accidentées</p>	<p>Se rendre sur les lieux si possible</p>	<p>Se rendre sur les lieux si possible</p>	
	<p>Prendre toutes les précautions utiles sur l'identité des personnes accidentées</p>	<p>Prendre toutes les précautions utiles sur l'identité des personnes accidentées</p>	
	<p>Assurer la sécurité par VHFsi d'autres vols sont en cours.</p>		
<p>Contacter les familles</p>	<p>Contacter les familles</p>	<p>Contacter les familles</p>	
<p>Si personne ne peut se rendre sur les lieux, mandater une personne de confiance sur place pour agir au nom du Président.</p>	<p>Éloigner les curieux. Ne pas faire de déclarations à quiconque.</p>	<p>Éloigner les curieux. Ne pas faire de déclarations à quiconque.</p>	
	<p>Ne toucher à rien (débris, documents à bord... Prendre des photographies).</p>	<p>Ne toucher à rien (débris, documents à bord... Prendre des photographies).</p>	

Prendre toutes dispositions pour protéger le matériel même très endommagé. Il pourra être demandé de le conserver en lieu sûr plusieurs mois	Prendre toutes dispositions pour protéger le matériel même très endommagé. Il pourra être demandé de le conserver en lieu sûr plusieurs mois	Prendre toutes dispositions pour protéger le matériel même très endommagé. Il pourra être demandé de le conserver en lieu sûr plusieurs mois
Informez de l'accident le Responsable Technique et réunir tous les documents de l'aéronef. Ne rien mentionner sur les carnets	Informez de l'accident le Responsable Technique et réunir tous les documents de l'aéronef. Ne rien mentionner sur les carnets	Informez de l'accident le Responsable Technique et réunir tous les documents de l'aéronef. Ne rien mentionner sur les carnets
Actions d'assistance vis-à-vis des familles et membres aéro-club suivant blessés graves ou personnes décédées	Actions d'assistance vis-à-vis des familles et membres aéro-club suivant blessés graves ou personnes décédées	Actions d'assistance vis-à-vis des familles et membres aéro-club suivant blessés graves ou personnes décédées
Prendre systématiquement et rapidement contact avec la FFA ou le CRA pour l'assistance assurance, juridique et psychologique (voir fiche annexe)	Prendre systématiquement et rapidement contact avec la FFA ou le CRA pour l'assistance assurance, juridique et psychologique (voir fiche annexe)	Prendre systématiquement et rapidement contact avec la FFA ou le CRA pour l'assistance assurance, juridique et psychologique (voir fiche annexe)
Contactez l'assureur avion soit par téléphone ou par fax (RC - Casse)	Contactez l'assureur avion soit par téléphone ou par fax (RC - Casse)	Contactez l'assureur avion soit par téléphone ou par fax (RC - Casse)
Prévoir de se rendre sur place		
L'épave et débris sont la propriété de l'Association. Il faudra prendre toutes les dispositions en accord avec l'assureur pour faire évacuer l'ensemble des éléments. ATTENDRE LES ORDRES DES PERSONNES HABILITEES	L'épave et débris sont la propriété de l'Association. Il faudra prendre toutes les dispositions en accord avec l'assureur pour faire évacuer l'ensemble des éléments. ATTENDRE LES ORDRES DES PERSONNES HABILITEES	L'épave et débris sont la propriété de l'Association. Il faudra prendre toutes les dispositions en accord avec l'assureur pour faire évacuer l'ensemble des éléments. ATTENDRE LES ORDRES DES PERSONNES HABILITEES

Fonction et Coordonnées des personnes rencontrées :

Nom :	Fonction mail :	Tél P _____ Tél B : _____
Nom :	Fonction mail :	Tél P _____ Tél B : _____
Nom :	Fonction mail :	Tél P _____ Tél B : _____



CHECK-LIST ASSISTANCE



UN ACCIDENT EST SURVENU DANS VOTRE AERO-CLUB, CONTACTEZ AU PLUS VITE VOTRE COMITE REGIONAL AERONAUTIQUE ET LA FFA

Les permanents de la **FFA** sont joignables au **01 44 29 92 00** tous les jours ouvrables et aux horaires de bureau de 9 heures à 17 heures. En week-end, jours fériés et hors horaires bureau appeler le **06** _____ ou votre Correspondant Sécurité CRA au **06** _____

Avec votre correspondant en ligne il sera listé l'ensemble des actions d'urgences pour vérification

Renseignements à communiquer

Extrait de la fiche déclaration d'accident existant sur le site FFA

Identité du licencié - Victime de l'accident :

Nom du club : _____

Code FFA : _____

N° de Licence : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Renseignements concernant l'accident

Date de l'accident : _____

Lieu de l'accident : _____

Circonstances de l'accident : _____
